

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 JUIN 2020

Le 30 juin à 18h30, le Conseil Municipal de Poisvilliers, légalement convoqué le 25 juin 2020 s'est réuni sous la présidence de Madame Marie BOURGEOT, Maire.

Le maire certifie que le procès-verbal de la séance a été, conformément aux articles L 2121-25 et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, affiché par extrait à la mairie.

Il certifie en outre, que les formalités prescrites par les articles L2121-10 et R2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été observées pour la convocation du conseil municipal.

PRESENTS : PRESENTS : Mme Marie BOURGEOT, M. Fabrice DIEU (1^{er} Adjoint), M. Thierry PASCAL (2^{ème} Adjoint), Mme Fabienne DUPIN (3^{ème} Adjoint), M. Philippe BRUCH, Mme Elodie CADIOU, M. Bruno DEHAYE, Mme Stéphanie JEULIN, M. Jérôme PIRIOU, Mme Corinne RIGAUD

ABSENTS EXCUSES : Mme Mathilde PELLÉ

Mme Elodie CADIOU est nommée Secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15

Mme le maire demande un ajout à l'ordre du jour :

-BUDGET Subventions et cotisations 2020

Le Conseil municipal accepte l'ajout à l'ordre du jour.

Après avoir constaté que la majorité des conseillers en exercice étaient présents, le maire ouvre la séance.

❖ CHARTRES METROPOLE : Convention pour la digitalisation des instances de la SPL Chartres Aménagement

En prévision du prochain conseil d'administration de la SPL Chartres Aménagement, par délibération du 26 mai 2020 M.DIEU a été désigné comme représentant de l'Assemblée Spéciale. Les membres du conseil municipal ont délibéré et adopté à l'unanimité la mise en place d'un système d'envoi des convocations par voie dématérialisée.

❖ COMMISSIONS : Commission communale des impôts directs (CCID)

Dans le cadre du renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID) suite aux élections municipales 2020, et dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune, une liste composée de 24 contribuables a été proposée. Son but est de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Le conseil municipal a voté et délibéré à l'unanimité en faveur de ces 24 noms.

❖ SUBVENTIONS

Suite à des demandes de subventions, Mme le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour, le recensement des subventions accordées aux associations en 2019 :

Pour rappel :

- Association sportive du collège Soutine : 300 €
- Association « les petites canailles » : 800 €
- La prévention routière : 50 €
- Le COMPA : 30 €
- Association « Avec Gabin » 50 €

L'équipe municipale valide le montant de l'enveloppe globale et souhaite revoir sa répartition, ayant à cœur de privilégier les subventions aux associations locales.

Demandes de subvention :

- Une première demande émane du Centre de Formation d'Apprentis de la Maison Familiale d'Education et d'Orientation de Sorigny (CFA MFEO) qui sollicite une participation financière de la commune au regard de la fréquentation dans l'établissement d'un habitant de la commune.
Les membres ont débattu et décidé à l'unanimité de ne pas accorder d'aide financière ne souhaitant pas favoriser un enfant du village plutôt qu'un autre et s'agissant d'un établissement privé.
- La prévention routière, M. BRUCH évoque une fusion avec « la sécurité routière » ce qui pourrait expliquer l'absence de demande de financement. L'information est donc à vérifier avant d'accorder une quelconque attribution.
- Association des « petites canailles » : M. BRUCH précise qu'au vu du COVID-19, l'association n'a pu

mener à terme les manifestations prévues, leur permettant d'engendrer leurs principales recettes. Pour rappel, une subvention de 800 € a bien été inscrite au budget 2020. L'ensemble des membres du conseil municipal décide ne pas modifier le montant.

- Le COMPA sollicite le renouvellement de l'adhésion de la mairie de Poisvilliers à leur association. La cotisation s'élevait jusqu'alors à 30 € et plaçait la collectivité en commune bienfaitrice ; il est demandé pour cette année la somme de 35 € qui est accordée par l'ensemble des élus.
- L'Association sportive du collège de St-Prest demande le renouvellement de subvention. Il a été constaté dans le budget de l'association que la subvention attendue par l'ensemble des mairies profitant des équipements sportifs s'élève à 1000 €. Au vu du nombre conséquent de communes sollicitées, le budget accordé a été revu à la baisse et la somme de 200 € a été convenue.
- L'association « avec Gabin », association locale visant à donner à Gabin Sabatier, porteur de trisomie 21 les moyens de s'exprimer au maximum de ses capacités. 75 € lui seront versés. M. PIRIOU propose l'organisation de manifestations ou tout autre type d'évènement permettant de récolter des fonds au profit de l'association. Le premier projet évoqué est le prêt de benches de la commune afin de récupérer le papier. Il est également envisagé de faire connaître l'association aux habitants du village par la distribution de tracts déposés dans les boîtes aux lettres.
- Il a été décidé de ne pas accorder de subvention à l'association Gym et Danse de Jouy toujours dans un souci d'égalité entre les villageois.
- L'association « Berlioz » pourrait devenir potentiellement une association à encourager.

❖ QUESTIONS DIVERSES

1-Panneau STOP rue du Rabot d'or

Faisant suite à la rénovation de la route reliant Poisvilliers à la route de Maintenon et dans le but de réduire les risques d'accidents dus à la vitesse excessive des véhicules qui l'empruntent, M.BRUCH propose la mise en place d'un panneau STOP au niveau de l'intersection de la rue de la Forte Maison et de la rue du Rabot d'or.

La question de la pose du panneau par une entreprise extérieure ou par les conseillers est alors posée.

Par ailleurs, les élus évoquent comme projet pour 2021, l'aménagement potentiel de cette zone par la pose de ralentisseurs. Mme le Maire demande à la commission en charge de l'urbanisme et des travaux de réfléchir au projet ainsi qu'à son chiffrage et de monter un dossier de subvention.

2-Sécurisation école

Afin de sécuriser l'arrivée des enfants le matin à l'école et en vue de préparer la prochaine rentrée scolaire, M. BRUCH demande que l'entrée des enfants dans l'établissement soit déplacée et ne s'opère plus rue du village

Actuellement et dans le cadre des mesures de protection liées au Covid-19 :

- Les enfants arrivant par le bus, entrent par le portillon rue du village
- Les autres enfants accompagnés de leurs parents doivent attendre sur le même trottoir voire sur la route.

Sont évoqués alors les points suivants :

- les possibilités d'accueil côté cantine
- Encadrer l'arrivée des élèves à la rentrée septembre en assurant la présence de 2 adultes aux 2 entrées. Le sujet a été récemment abordé lors d'une réunion entre Mme le Maire et ses adjoints. Mme Marie BOURGEOT a prévu de voir le Directeur de l'école à ce sujet pour la mise en place d'une nouvelle organisation pour la rentrée 2020.
- Toujours dans un souci de sécuriser l'arrivée des enfants, se pose la question d'un éventuel parking à côté de la cantine. Un sujet de réflexion est alors lancé concernant une zone de stationnement à réserver autour de l'école.
- M.DEHAYE évoque comme projet à long terme la construction d'une nouvelle école garantissant un nombre de classes plus large et la sécurité des enfants aux horaires d'ouverture et fermeture de l'établissement.
- Enfin, est envisagé par l'ensemble des élus, un changement de sens de circulation qui deviendrait à

sens unique dans la rue principale (rue du village).

Cette modification de circulation entraînerait la sécurisation des abords de l'école via un agrandissement du trottoir et la création de places de stationnement. Mme le Maire rappelle qu'une consultation préalable du conseil départemental est préférable.

- Dans l'esprit de sécuriser les lieux, sont proposés la mise en place de 2 STOP au carrefour de la rue du village et de la rue du château d'eau, en remplacement du « cédez le passage », source à l'heure actuelle de confusions et de risques de collision.

3-Protection piétons

Mme Elodie CADIOU, résidante de la rue de la cordonnerie, évoque la vitesse excessive des véhicules passant par cette route et le danger existant pour les enfants se rendant à pied à l'école. Elle demande la possibilité de construire une rampe de protection pour piétons le long du trajet soit jusqu'au premières maisons.

Mme le Maire entend sa requête et lui rappelle qu'il est prévu très prochainement la suppression de cette même route reliant Poisvilliers à la route de Maintenon, et que par conséquent il ne sera pas nécessaire d'engager des frais puisque les véhicules ne pourront plus emprunter cette voie. Mme CADIOU approuve la réponse de Mme BOURGEOT.

4-Lampadaires

M.DEHAYE se pose la question de la nécessité de laisser allumer les lampadaires la nuit du vendredi et du coût supporté par la commune. M.PASCAL met en avant la sécurisation du village.

Un calcul du coût de revient va être étudié avant de décider de son utilité.

5-Boîte à livres

Une boîte à livres est prévue, une réflexion est faite sur la construction de ladite boîte.

6-Classe supplémentaire

Le conseil a entendu parler d'une ouverture de classe supplémentaire. La répartition des élèves de Berchères-St-Germain et de Poisvilliers est posée, M. PASCAL donne les chiffres :

- 84 élèves de Berchères
- 51 élèves de Poisvilliers

Une discussion doit être envisagée entre les élus des 2 communes concernées.

7-Vélos à stationner

Mme CADIOU rappelle une demande qui avait été faite précédemment concernant la pose de râtelier pour vélos destinés aux enfants se rendant à l'école.

Mme le Maire approuve la demande et s'engage à les mettre prochainement à disposition.

8-Fêtes et cérémonies

Mme Fabienne DUPIN, vice-présidente de la commission fêtes et cérémonies rapporte les sujets abordés lors de la réunion de la commission. Plusieurs évènements sont prévus :

- Venue du Père-Noël dans le village, soit à pied, soit en carriole tractée par un poney ou tracteur.
- Fête des voisins en mai, emplacement à définir : rue du village ou sur le stade pour plus de sécurité. Prévoir jeux type chamboule-tout et barnums. Les barnums pourraient être prêtés par l'association des petites canailles. Pour cela, une attestation d'assurance responsabilité-civile est exigée. Cela pourrait également se faire par le biais de l'association socio-culturelle de Poisvilliers, leur état d'usage est à vérifier. Concernant l'ASCP dite « en dormance », envisager sa dissolution et le reversement des fonds disponibles à une nouvelle association.
- Halloween
- Le concert d'Aurélien Verrier, violoncelliste, prévu initialement le 6 juin devrait finalement avoir lieu en septembre. Du fait du protocole sanitaire lié au Covid-19, envisager la possibilité d'espacer les spectateurs. Par ailleurs il a été décidé de ne pas organiser de repas. Mme Verrier demande à la mairie une prise en charge des frais de SACEM, les élus s'y opposent, cela devant rester à la charge de l'organisateur.

9-Nettoyage de la commune

M. PIRIOU fait remonter l'état de propreté de la commune et met l'accent sur le visuel du village en termes d'entretien.

Afin de donner une image plus soignée du village, il est convenu :

- d'insister sur la participation des habitants quant au nettoyage des trottoirs et caniveaux. Ceux concernant les résidences secondaires ainsi que les personnes âgées restent à la charge de l'employé communal. Il faudra prévoir la création d'une liste à ce sujet.
- de revoir la fiche de poste de l'agent technique et de relancer un suivi régulier des tâches accomplies afin d'assurer la propreté régulière de la commune.

La séance est levée à 20h58

Suivent les signatures des membres présents.